

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-173

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2023-173

**Coupe du monde de rugby France 2023 - Programme d'animations - Subventions
d'aide à des manifestations - Décision - Autorisation - Convention**

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La France accueillera la 10^{ème} édition de la Coupe du Monde de Rugby du 8 septembre au 28 octobre 2023.

Bordeaux Métropole, associée à la Ville de Bordeaux, se sont engagées dans la candidature française, aux côtés d'autres grandes métropoles, pour accueillir 5 matchs au stade Matmut Atlantique.

Pour faire de cet évènement international, une réussite sportive et sociale, Bordeaux Métropole et le GIP « France 2023 » ont signé une convention de partenariat cadre, qui fixe les engagements respectifs conformément à la délibération du 27 novembre 2020 (N° 2020-409).

À travers cette convention, Bordeaux Métropole s'est engagée à mettre en œuvre un programme d'animations sportif et culturel en collaboration avec les communes de la métropole.

I. Un programme d'animations : l'intelligence collective comme ingénierie

L'accueil de la Coupe du Monde de Rugby 2023 constitue l'opportunité pour Bordeaux Métropole de croiser les objectifs d'animation du territoire métropolitain aux enjeux d'éducation à l'environnement et au développement durable ainsi qu'à ceux des apports du sport pour tous. Il s'agit de se saisir de cette opportunité pour en faire un vecteur de sensibilisation large, un outil pédagogique positif d'accompagnement pour des pratiques responsables, ancrées dans le quotidien de vie des habitants de notre territoire.

Pour ce faire, Bordeaux Métropole proposera, en étroite collaboration avec les communes et ses partenaires territoriaux, un concept spécifique d'animations afin de mobiliser autour de l'évènement, favoriser l'engouement de sa population pour la Coupe du Monde de Rugby 2023 mais également accueillir les fans et supporters lors des matchs et autour des matchs. Bordeaux Métropole séquencera ce programme d'animations dans le temps et à l'échelle du territoire, à la fois pour se coordonner avec les différentes parties prenantes mais également afin d'assurer une montée en puissance de la mobilisation citoyenne jusqu'à l'évènement.

Dans son déploiement, cette programmation arbore deux volets :

- La mise en œuvre d'un appel à projets afin d'impliquer les acteurs associatifs du territoire métropolitain,

- La mise à disposition auprès des 28 communes d'un village itinérant, sous la forme d'un container aménagé.

1. Un appel à projets pour impliquer les acteurs associatifs du territoire métropolitain

Un appel à projets a été lancé autour du programme d'animation afin d'impliquer les acteurs associatifs du territoire métropolitain, de l'animer et de le valoriser.

Des critères de sélection ont été établis au plus près des réalités associatives sportives et culturelles afin d'intéresser un large champ de porteurs de projets. L'objectif était d'inciter de nombreux porteurs de projets à répondre à cet appel à projets afin de garantir une programmation pluridisciplinaire à destination de tous et au plus près des usagers.

Publié le jeudi 21 novembre 2022 et clôturé le lundi 16 janvier 2023, l'appel à projets a bénéficié d'un rayonnement important par la mise en œuvre d'un plan de communication spécifique mais également par la mobilisation des communes qui en ont fait le relais auprès du tissu associatif local. Cette visibilité a permis un investissement de l'ensemble des acteurs du territoire qui ont manifesté leur intérêt et ont été nombreux à déposer des projets.

L'enveloppe financière prévue pour cet appel à projets est de 250 000 € TTC répartie, sous forme de subventions, entre tous les porteurs de projets, pour une aide pouvant aller jusqu'à 80 % du montant maximum de l'opération et dans une limite de 20 000 € TTC maximum par projet.

Les conditions de versement des subventions sont définies par les conventions qui seront souscrites entre Bordeaux Métropole et les porteurs de projet et selon un modèle de versement d'un acompte de 70% et du solde de 30% après la manifestation. Le versement du solde ne pourra être effectué que dans le cadre de la transmission des documents financiers et administratifs réclamés et d'un bilan qualitatif et quantitatif justifiant du financement des actions prévues et dans les délais prévus par la convention.

Cette programmation sportive et culturelle fera l'objet d'une communication conjointe entre Bordeaux Métropole et les porteurs de projets lauréats qui bénéficieront de nombreux outils de communication permettant de valoriser la programmation dans son ensemble. Un site internet dédié recensant l'ensemble de la programmation sera mis en œuvre à partir du printemps 2023. Les animations seront également intégrées à l'agenda du site de Bordeaux Métropole et des kits de communication seront transmis aux porteurs de projet ainsi que des supports de signalétique.

En complémentarité, et dans le cadre du travail partenarial mené avec le GIP « #France 2023 », il nous a été confirmé qu'une fois la programmation définie, celle-ci serait relayée via un agenda accessible sur une plateforme dédiée et développée par le comité organisateur.

Cette complémentarité des dispositifs mobilisés permettra ainsi d'assurer une meilleure visibilité et valorisation des projets retenus et donc, attirer une cible d'autant plus large sur l'ensemble du territoire.

2. Un village rugby itinérant mis à disposition des communes

Un village rugby itinérant, sous la forme d'un container aménagé, sera mis à disposition auprès des 28 communes dans lequel seront installées des animations (console, photo souvenir, gains d'objets promotionnels) afin de compléter l'offre des porteurs de projets en amont et pendant la programmation sportive et culturelle. L'enjeu est d'associer les communes en leur offrant une solution clé en main et dont elles pourront se saisir pour animer leurs territoires, créer de l'émulation en amont de l'événement et valoriser leurs politiques sportives.

Dans un objectif de facilité d'usage, la mise en œuvre du transport et de l'animation du

containing par un personnel qualifié sera à la charge de Bordeaux Métropole. À cet effet, une fiche technique indiquant les contraintes d'usage, les jours d'ouverture, les besoins en termes de surface au sol, de raccordements électriques sera transmise aux communes pour leur permettre d'évaluer la faisabilité du projet sur leurs territoires.

II. Les lauréats de l'appel à projet

A la clôture de l'appel à projets, 117 dossiers ont été déposés, ce qui confirme un fort engouement des acteurs du territoire pour ce rendez-vous sportif international.

Ces 117 dossiers ont été déposés par les associations et les communes du territoire avec une répartition géographique sur 19 communes de la métropole. Les projets déposés ont été variés valorisant de nombreux champs d'intervention : sportif, culturel, secteur de la santé, du numérique et du secteur social.

Après arbitrage du jury de sélection, 41 dossiers ont été retenus sur les 117 réceptionnés, répartis sur 12 communes et pour un montant total de 241 580 euros et une programmation uniforme du mois de mai à la fin du mois d'octobre 2023 (date de fin de la compétition).

Les lauréats sont les suivants (dans l'ordre d'arrivée des dossiers) :

Nom du projet	Nom de l'organisme porteur du projet	Coût du projet (€ TTC)	Montant de la subvention demandé (€ TTC)	Pourcentage de participation demandé	Montant de la subvention proposé (€ TTC)	Pourcentage de la subvention proposée
Bienvenue en Ovalie (note : le O sera un ballon de rugby avec écrit "Mérignac")	Ville de Mérignac	42 126 €	20 000 €	48%	15 000 €	37%
Fête du sport et du vélo - village rugby	Ville de Saint-Médard-en Jalles	6 540 €	5 000 €	77%	4 000 €	62%
METRO CUP RUGBY 2023	Union Bordeaux Métropole	20 000 €	16 000 €	80%	10 000 €	50%
Tournoi de rugby inter accueil	Ville d'Eysines	5 000 €	4 000 €	80%	3 000 €	60%
Ville Ouverte aux Joyeuses Opportunités rugbyistiques - VOJO Rugby	Ville de Villenave d'Ornon	50 000 €	20 000 €	40%	15 000 €	30%
Un 3/4 a été perdu, une enquête de Sherlock Holmes par Arthur Conan Doyle	Compagnie Intérieur Nuit	20 252 €	16 202 €	80%	10 000 €	50%
Fabrique rugbyistique, culturelle et collective	FABRIQUE POLA	52 500,00 €	10 000,00 €	19%	2 500 €	5%
Les OPEN BARS de la COUPE DU MONDE DE RUGBY France 2023 /(OPEN BARS 2)	Association STIGMERGIE	26 000 €	20 000 €	80%	10 000 €	39%
UFAR - RWC 2023	Union Française des Anciens du Rugby (UFAR)	7450€ (dépenses) 8500e (recettes)	3 000 €	100%	2 000 €	67%
Fresque Coupe du monde de rugby	BRISC'ART	10 190,00 €	8 152,00 €	80%	2 500 €	25%
RUGBY et TERROIRS sur BORDEAUX METROPOLE	SAINT MEDARD RUGBY CLUB (SMRC)	35 605 €	20 000 €	57%	15 000 €	41%
Mêlée ouverte : lecture musicale	Ville de Lormont	2 270 €	1 300 €	58%	1 000 €	45%
Handi'Acte	Ville de Carbon-Blanc	5 130 €	3 500 €	69%	3 500 €	69%
Coupe du Monde de	Ville de Lormont	5 600 €	2 880 €	50%	2 000 €	36%

Rugby Scolaire						
Quartiers Sports à thématique RUGBY	Ville de Bordeaux	95 000 €	20 000 €	22%	10 000 €	11%
Conte dessiné : "Paevao, la femme de la cascade"	Ville de Lormont	1 800 €	1 200 €	67%	1 200 €	67%
Cycle de conférences : Le rugby et les Fidji	Ville de Lormont	1 850 €	960 €	52%	960 €	52%
Mini tournoi de rugby adapté pour les patients et personnels	INSTITUT BERGONIE	15 000 €	10 000 €	67%	7 500 €	50%
Coupe du monde des ados de rugby touché	Centre Animation Jeunesse Talence	9 603.50 €	7 000 €	73%	7 000 €	73%
La métropole bordelaise, terre d'accueil de rugby	La Mémoire de Bordeaux Métropole	26 000 €	20 000 €	80%	10 000 €	39%
La coupe du monde de Rugby 2023 à l'Hôpital	PESSAC RUGBY	4 000 €	3 300 €	83%	3 300 €	83%
Projet associatif Ovalie Bruges	Ville de Bruges	4 500 €	2 500 €	56%	2 500 €	56%
100% FAIR PLAY	Ville de Blanquefort	7 800 €	6 240 €	80%	5 000 €	65%
Tampons encreurs	Zebra3	24 000 €	19 000 €	80%	10 000 €	42%
Stand up pour la Coupe du Monde	Ville d'Ambarès-et-Lagrave	16 184 €	6 500 €	41%	6 500 €	41%
Braderie et œuvre inter-quartiers prioritaires de la politique de la ville	Recyclerie Sportive Bordeaux	25 262 €	20 000 €	80%	20 000 €	80%
CHOEUR DE RUGBY	Ville de Bordeaux	30 000 €	20 000 €	67%	10 000 €	34%
Musique et danse des Fidji	Ville de Lormont	6 720 €	5 020 €	75%	5 020 €	75%
Semaine inter-générationnelle du rugby à Parempeyre	Ville de Parempeyre	8 008 €	6 406 €	80%	6 000 €	75%
Family's RWC	Stade Bordelais	27 036 €	20 000€	74%	5 000 €	19%
Rugby pour tous	CCAS de Lormont	9 022,00 €	4 600,00 €	51%	1 500 €	17%
Il va y avoir du sport, entraîne ta science et bouge avec elle !	CAP SCIENCES	12 500 €	10 000 €	80%	5 000 €	40%
Vacances sportives	Ville de Saint-Médard-en Jalles	3 000 €	2 400 €	80%	2 000 €	67%
Coupe du monde des ADAPEI	Rugby Club Martignas-Illac	7 000 €	5 000 €	72%	4 000 €	58%
Les Cop(i)nes	OARA NOUVELLE-AQUITAINE	50 000 €	20 000 €	40%	5 000 €	10%
Journée d'inclusion rugbyistique	Rugby Club Villenavais	5 000 €	2 500 €	50%	2 500 €	50%
Pali'ovalie	Ville du Taillan-Médoc	10 236 €	4 500 €	44%	3 500 €	35%
Rugby dans les quartiers	Centre Social Danielle Mitterrand	5 066 €	1 600 €	32%	1 600 €	32%
Projet "FOOD RUCK" - Les rencontres culinaires Cultures Mêlées	Visions Mêlées	10 000 €	5 000 €	50%	2 500 €	25%
Challenge Aquitain Urban Rugby 2023	DROP DE BETON	26 200 €	10 000 €	39%	5 000 €	20%
Projet culturel Ovalie Bruges	Ville de Bruges	7 500 €	3 500 €	47%	3 500 €	47%
		Total projets	Total soutien demandé		Total soutien BM	Moyenne
	TOTAUX	705 361 €	377 260 €		241 580 €	46%

L'ensemble des projets présentés dans le tableau pourront être organisés sous réserves des

capacités des organisateurs à réaliser les projets avec le soutien financier proposé par Bordeaux Métropole, qui peut différer du soutien initialement demandé par la structure.
Compte tenu de la délibération n°2023/2 du 27 janvier 2023 fixant la délégation de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole au Président, l'attribution de subventions de fonctionnement, dans la limite d'un montant annuel plafond de 23 000€ par organisme bénéficiaire, se fait désormais par décision.

Aussi, le tableau présenté ci-dessus est donné à titre d'information.

Le conseil métropolitain doit en revanche se prononcer sur l'attribution des subventions pour les organismes suivants, dont le montant total de l'aide sur l'exercice 2023 dépasse le plafond de 23 000 € :

- Association STIGMERGIE, pour le projet « Les OPEN BARS de la COUPE DU MONDE DE RUGBY France 2023 / (OPEN BARS 2) », d'un montant de 10 000 €,
- La Mémoire de Bordeaux Métropole, pour le projet « La métropole bordelaise, terre d'accueil de rugby », d'un montant de 10 000 €,
- Association Union Bordeaux Métropole, pour le projet « METRO CUP RUGBY 2023 », d'un montant de 10 000 €,

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le rapport en bureau en date du 15 octobre 2015, définissant les critères caractérisant les événements sportifs d'intérêt métropolitain,

VU le dossier de candidature déposé par Bordeaux Métropole en mars 2017 pour accueillir des matchs de la Coupe du Monde de Rugby 2023,

VU la décision du comité exécutif de World rugby d'attribuer à la France l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby 2023 le 15 novembre 2017, et par voie de conséquence, Bordeaux Métropole comme site d'accueil de la compétition,

VU la délibération n°2020-409 du 27 novembre 2020, précisant les conditions d'accueil de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 sur notre territoire,

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2023/2 du 27 janvier 2023 fixant la délégation de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole au Président,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'engagement de Bordeaux Métropole à concevoir un programme d'animations à l'échelle de son territoire à l'occasion de la Coupe du Monde de Rugby en 2023,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de :

- 10 000 € en faveur de l'association STIGMERGIE,
- 10 000 € en faveur de l'association La Mémoire de Bordeaux Métropole,
- 10 000 € en faveur de l'association Union Bordeaux Métropole,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 65748, fonction 326

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Brigitte BLOCH
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023	